

République du Sénégal



Ministère des Infrastructures



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N ° D / 1 7 8 1 / F

Acquisition d'équipements et outillages de réparation automobile pour les artisans de l'automobile et de la menuiserie dans le cadre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance des JOJ Dakar 2026 (RELANCE)

1. L'AGEROUTE Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du programme d'amélioration de l'accessibilité et de la remise à niveau des infrastructures sportives des Jeux Olympique de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer des paiements au titre du marché à passer pour l'acquisition d'équipements et outillages de réparation automobile pour les artisans de l'automobile et de la menuiserie dans le cadre du Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
2. AGEROUTE Sénégal sollicite des Offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles pour la fourniture d'équipements et outillages de réparation automobile pour les artisans de l'automobile et de la menuiserie impactés par le projet de reconstruction du stade Iba Mar Diop de Dakar.

Les prestations comprennent la fourniture et la livraison des matériels objet du présent appel d'offres.
3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures 00 minutes (heures locales) à compter du 14 mars et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après :

**Secrétariat de la Direction de la passation des marchés
Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE)
Sise à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar**

Téléphone : +221 33 869 07 51

Courriel : rndour@ageroute.sn ou bsenghor@ageroute.sn

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en *français* en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous : AGEROUTE, Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal, contre un paiement non remboursable de Cinquante Mille (50 000) Francs CFA à verser au compte n°SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.
5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.
6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **14 avril 2026 à 11h30 mins GMT**. Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission émanant d'un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances, d'un montant de trois millions (3 000 000) F CFA.

La garantie de soumission doit être valable vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La période de validité de l'offre sera de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à *l'adresse ci-dessus indiquée* :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sise à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar à la salle de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE .

8. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Fournir les états financiers des trois derniers exercices (2022, 2023, 2024) accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal ou organisme assimilé ;
 - Avoir réalisé au moins un (1) marché similaire au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) d'un montant minimal de quatre-vingt millions (80 000 000) francs CFA. L'attestation de service fait délivrée par le client est requise ;
 - Apporter la preuve de l'existence de moyens logistiques (au minimum deux véhicules de distribution et un camion grue (en propriété ou en location) nécessaires à l'acheminement et à la distribution des fournitures dans les lieux de livraison.

Le Directeur Général

Moustapha FALL

